enthousiaste et, certes, bien justifiée. Sa belle voix, sa méthode sûre et élégante, ont été très appréciées du nombreux auditoire. Nous offrons nos plus sincères félicitations à cette artiste. Au reste, le magnifique bouquet qu'elle a reçu parle pour elle plus éloquemment que nous ne saurions le faire, et nous nous bornerons à souhaiter que cette artiste, aussi bonne pianiste que chanteuse émérite, revienne souvent se faire entendre à Roubaix.

M. Guillaume Lardinois, chef de l'*Harmonie royale* de Ruremonde, est un organiste d'un talent consommé : il l'a prouvé dans le duo de *Faust* pour orgue et piano, qu'il a joué avec sa femme, la valse de *Sylvia* et la *Barcarolle* de Leybach.

Tous nos compliments à MM. Clarisse et Selosse pour leur duo d'*Alain Blanchard*. Le premier a été également très applaudi dans les *Stances de l'Océan*, et le second a chanté à la perfection le morceau de la *Favorite* que comportait le programme.

N'oublions pas M. César Petit, sous-chef de la *Concordia* et qui a exécuté quelques variations sur sa clarinette en véritable virtuose.

Les chansonnettes et les pasquilles tourquennoises de M. Marcy ont été suivies, comme à l'ordinaire, de bravos et de bis interminables. Sa chanson de *D'Justin* a été un succès de fou rire : il est bon de constater, à ce propos, la vogue énorme qu'a, en ce moment, cette désopilante production de notre collaborateur Watteeuw.

En fait de peinture des mœurs locales de Roubaix-Tourcoing, c'est certainement l'une des plus amusantes et des plus spirituelles qu'il ait crées.

En un mot, la *Concordia* a réussi à faire passer à ses membres honoraires, une soirée des plus agréables et dont ils emporteront le meilleur souvenir. G. C.

Chronique théâtrale. — Après le piteux échec de *Manon*, il ne faut pas s'étonner s'il n'y avait lundi soir à l'Hippodrome qu'un nombre assez restreint de spectateurs. C'est dommage, car de toute la saison il ne nous avait pas été donné d'assister à une meilleure représentation lyrique.

L'interprétation de la *Favorite* a marché à la satisfaction générale : une preuve en est la véritable ovation que le public a faite, à plusieurs reprises, aux principaux artistes. Aussi l'essai tenté par la troupe de M. Mariani-Pilo a obtenu une réussite complète. Ce résultat était d'autant plus désirable que, malgré ses efforts pour arriver à un choix de troupe convenable, la direction de l'Hippodrome n'avait pas eu, jusqu'à présent, la main fort heureuse.

Le grand succès de la soirée a été incontestablement pour M. Leclercq, l'excellent ténor que Roubaix avait déjà entendu dans un concert spirituel organisé par M. Koszul.

M. Leclercq a un organe d'une limpidité extrême et d'une force remarquable : il le possède parfaitement, il s'en sert avec le sentiment de son art, il phrase avec goût et sûreté. Ses inflexions de voix, très variées, ont beaucoup de charme. Quand cet artiste se lance dans les notes élevées, il a soin d'éviter cette exagération qui est trop souvent l'écueil de ses confrères. C'est dire qu'il a tenu le rôle de Fernand d'une façon à peu près irréprochable.

La salle entière lui a prodigué ses marques de sympathie, et depuis longtemps notre scène n'avait vu un acteur couvert d'applaudissements aussi sincères et aussi enthousiastes.

Mlle Franchino a été fort goûtée. Sans avoir peut-être un talent comparable à celui du précédent, elle fait une première chanteuse très convenable, et, au moins, son physique prédisposait en sa faveur, ce qui n'était pas le cas de Mme Dumoulin. Elle n'a cependant pas été égale à elle-même pendant toute la soirée : ainsi, dans la *Favorite*, elle a vocalisé plusieurs fois sans goût, et en paraissant négliger un peu l'exacte interprétation de la musique du maître pour ne viser qu'à l'effet. Par contre, la scène de la folie de *Lucie* a été rendue par elle d'une manière réellement saisissante.

Le baryton, M. Lonati, qui jouait le personnage d'Alphonse, est très satisfaisant. Sa voix, si elle n'est pas pourvue d'un cachet bien extraordinaire, a de la rondeur et du sentiment. Le public a paru l'apprécier, car il ne lui a pas ménagé ses applaudissements. M. Geoffray est une basse très passable. Son jeu est bon, mais nous voudrions lui voir un peu plus de brio dans sa façon de chanter.

Une charmante gugazon, Mme Geoffray, déjà connue à Roubaix sous le nom de Mlle Vienne. Douée d'une forte voix, elle sait s'en servir et nous a présenté une Inès qui ne manquait pas de relief; on l'a beaucoup applaudie.

Les chœurs n'ont rien laissé à désirer, ce qui est rare pour une troupe de province et, ce qui est peut-être encore plus rare, on a fait paraître un lot de figurantes assez bien assorti.

Bon orchestre, savamment dirigé; il a rendu très suffisamment la musique piquante et soignée, si parsemée de sensibilité et de pathétique, qui distingue l'œuvre du maestro italien. Du côté de la mise en scène, il n'y a guère que des compliments à adresser. Si nous étions un tantinet exigeants, nous dirions bien que les costumes des dames de la cour juraient un peu avec la vérité historique, mais il est préférable de ne pas insister sur cette vétille.

La *Favorite* a été précédée de l'amusante opérette d'Offenbach, la *Rose de St-Flour*. Les interprètes, Mme Geoffray, MM. Vienne, ne méritent que des éloges. On a ri à se tordre, et en même temps on a fort apprécié le talent musical des acteurs.

Le succès de cette soirée est de bon augure pour la fin de la saison théâtrale, qui s'annonce comme devant être très intéressante et très fournie.

Jeudi soir, la troupe de M. Mariani-Pilo, qui s'installe parmi nous, donnera le *Barbier de Séville* : tout le monde voudra l'entendre.

Georges CAILLOT.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 22 février 1394. — Gérard Dupire, dit Ly Fermes, demoiselle Meunier sa femme, Willaume Dupire dit Ly Fermes, son frère, et Jeanne Ly Pagée, sa femme, vendent moyennant 33 gros monnaie de Flandre, à Willaume Desmulliers, procureur et garde de la table des pauvres de Roubaix, deux cents et demi de terre tenus du fief de Wanssenie, Wascenie de Roubaix, à 3 deniers de rente par an et 6 deniers de relief à chaque mutation : lequel fief est mouvant de la seigneurie d'Hem, appartenant à Mgr d'Estaimbourg, à cause de sa femme, noble dame Mme d'Estaimbourg. (Archives de Roubaix G. G. 220 fos 9, vers.)

23 février 1736. — Le sieur J.-B. Lezy fait remise aux manufacturiers de Roubaix de ce qu'il pouvait réclamer pour frais, déboursés, sollicitations, voyages etc., à l'occasion d'un long procès soutenu contre Lille par la manufacture de Roubaix et dont il s'était occupé activement et avec succès, et 120 florins furent donnés pendant 6 années aux directeurs du bouillon des pauvres malades de Roubaix. (Archives de Roubaix H. H. 41.)

23 février 1871. — Don de 400 francs, par MM. Isaac Holden et fils, au Bureau de Bienfaisance de Roubaix. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 2.

Condition publique des soies, des laines et des cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de février 1883

9.177	colis de laine peignée	937.967	k.
300	» d'écouailles et de blousses	32.395	»
1.789	» de laine filée	192.315	»
44	» de soie	3.410	»
1.586	» de coton	169.732	»
12.896	colis pesant ensemble	1.334.869	k.
	Décreuvage 51	opérations	
	Tirage 894	»	

Mouvement du mois de février 1884

11.405	colis de laine peignée	1.227.793	k.
375	» d'écouailles et de blousses	42.481	»
1.964	» de laine filée	210.180	»
50	» de soie	3.197	»
1.877	» de coton	200.950	»
15.671	colis pesant ensemble	1.682.701	k.
	Décreuvage 801 1/2	opérations	
	Tirage 986	»	

Mouvement du mois de février 1885

12.314	colis de laine peignée	1.325.748	k.
349	» d'écouailles et de blousses	37.673	»
1.479	» de laine filée	158.509	»
47	» de soie	3.357	»
1.824	» de coton	195.431	»
16.013	colis pesant ensemble	1.720.798	k.
	Décreuvage 58	opérations	
	Tirage 811 1/2	»	

Certifié,

Le Directeur, A. MUNIN.

TOURCOING

Disparitions. — Henri Vollome, âgé de 15 ans, n'est pas rentré chez son père depuis le 26 février au matin. Il porte des vêtements de velours, une casquette en drap noir, et a les cheveux chatains. Les personnes qui pourraient fournir des renseignement sont priées de les adresser à la police.

Une autre disparition, moins inquiétante, car on sait où la retrouver, c'est celle de la fille Voulart, de l'Epinette, qui a quitté la maison paternelle samedi à neuf heures du soir et n'est plus revenue.

Nous avons parlé, hier, d'un sieur Maertens, qui avait été ramassé sur la Place-Verte (Thiers), baignant dans son sang, par suite d'une blessure qu'il avait reçue. L'individu soupçonné de lui avoir porté le coup de casse-tête vient d'être arrêté, c'est le nommé Potié, ouvrier tisseur.

Mouveaux. — Le garde-champêtre de cette commune a arrêté samedi, le nommé Charles Roose, marchand de gaufres, 33 ans, né à Hollebecke (Belgique), pour vol d'une paire de bas. Roose a été conduit hier à Lille.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING. — *Séance du 1er mars 1885.* — Somme versée à Tourcoing, par 181 déposants, dont 18 nouveaux, fr. 3.185.5. — Somme versée à Halluin, par 7 déposants, dont 2 nouveaux, 633. — Somme versée à Linselles, par 19 déposants, dont 1 nouveau, 3,888. — Somme versée à Roncq, par 18 déposants, dont 1 nouveau, 5.529. — Somme versée à Bondues, par 5 déposants dont 0 nouveaux, 1,011. — Somme versée à Bousbecque, par 2 déposants dont 0 nouveaux, 403. — Total des recettes de la semaine : 43,334.

Remboursements : A Tourcoing, à 81 déposants, fr. 12.307.26. — A Halluin, à 4 déposants, 360.02. — A Linselles, à 2 déposants, 232,00. — A Roncq, 10 déposants, 1 100 ». — A Bondues, à 4 déposants 151 90. — A Bousbecque, à 0 déposants, 0.00.0. — Total des remboursements de la semaine : fr. 17.211.07.

Administrateurs du mois de mars 1885. — A Tourcoing, MM. E. Leprince et Jules Lehoucq. — A Halluin, M. A. Catteau. — A Linselles, M. J. Dupont. — A Roncq, M. J. Bonduel. — A Bondues, M. Desbonnets. — A Bousbecque, M. Dalle-Leroux.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

Les feuilles qui poussent. — Il est fortement question de la création d'un nouveau journal à Lille. Ce journal aurait pour mission de répondre au *Lillois* et serait intitulé le *Vrai Lillois*. MM. Lequenne, Bonduel, Leduc et Paul Playoust seraient les promoteurs de cette idée. Toutes les difficultés seraient tranchées, il ne resterait plus à résoudre que les questions d'argent.

Tirage d'obligations. — Lundi matin a eu lieu, dans la salle du Conclave, à la mairie, un tirage d'obligations de l'emprunt de Lille de 1860. Voici les numéros primés :

Remboursable par 25.000 fr.: 142666.
Remboursable par 10,000 fr.: 11821.
Remboursables par 1,000 fr.: 151522 — 29057 — 116505 — 47924 — 15746 — 4808 — 107373.
Remboursables par 500 fr.: 78848 — 174637 — 37809 — 6915 — 8297 — 99287 — 66122 — 58275 — 55925 — 17384.
Remboursables par 400 fr.: 9978 — 138390 — 91307 — 117115 — 119880 — 67592 — 28051 — 88199 — 97131 — 158824 — 169127 — 151730 — 12993 — 47561 — 143211.
Remboursables par 200 fr.: 2278 — 91380 — 170586 — 116549 — 81861 — 119883 — 105.0 — 111088 — 1934 — 125940 — 111992 — 2133 — 138951 — 18248 — 139160 — 19649 — 31039 — 97622 — 149746 — 43172.

Instruction publique. — Lundi ont commencé, à la préfecture, les examens pour le brevet élémentaire.

117 jeunes gens se sont présentés.

Voici les noms des 52 qui ont été admis à l'épreuve orale :

Enseignement classique. — 1re série : Beaugrand — Delfosse — Eliet — Gogibus — Lanière — Malou — Warein. — 2e série : Camlay — Cugniez — Drouwain — Marlier — Marminia — Raverdy — Schryve — Simonet — Emile Thélu — Thévenin — Théron. — 3e série : Caron — Clarebout — Delahousse — Deroide — Druesnes — Keilling — Louis Leroy — Pillion — Vanbeershiet. — 4e série : Christiaens — Jules Delecourt — Loquin — Loucheux — Seratzki — Tonnel — Wagon. — 5e série : Lemettre — Plichon. — 6e série : Leduc — Masset.

Mathématiques spéciales. — Baudart.

Enseignement spécial. — 1re série : Aubin — Dehainault — Descamps — Parine — Pamart — Lucien Cardon — Delecroix. — 2e série : Bassez — Perin — Vandamme. — 3e série : Jannin — 4e série : Danes.

Un héritage. — Dimanche, un notaire des environs arrivait à la gare, où l'attendait M. R... célibataire, auquel il apportait une somme de 8,000 fr. à valoir sur 30,000 fr. qui lui revenaient sur la succession d'un vieil oncle.

Tout naturellement, on dîna ensemble dans un des meilleurs hôtels de notre ville. Le festin se prolongea. Vers huit heures du soir, M. R... reconduisait son notaire à la gare, puis regagnait son domicile, à proximité de la porte de Béthune, où il constata l'absence des 8,000 fr. en billets de banque.

Les a-t-il perdus? lui a-t-on volés, c'est ce qu'il se demande sans pouvoir se donner la réponse.

Vol à la gare de Fives. — Un vol de charbon a été commis à la gare de Fives, dans la nuit de dimanche. Les auteurs du vol ont dû escalader les palissades et fracturer une clôture pour sortir le charbon. Ils ont été pris en flagrant délit; ce sont les nommés Emile Hanvey, accrocheur au chemin de fer, et deux ouvriers, Julien Vanbel et Henri Couck. Ils ont été mis à la disposition du procureur de la République.

Confrontation. — Hier après-midi, Carin, l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur la personne de M. le docteur Benoit, au hameau de Berkem, a été confronté avec sa victime. Carvin était conduit par deux gendarmes. La confrontation a eu lieu en présence de M. Brix, juge d'instruction. Carvin a reconstitué toute la scène ; il a dû s'appesantir surtout sur les faits qui se sont passés près de la maison de Mme Priem, qui était sensée avoir fait appeler M. Benoit. Carvin a fait, nous dit-on, le récit assez exact de ce qui s'est passé la. Cependant, il avait essayé d'insinuer que c'est le docteur qui l'aurait attaqué, puis il a affirmé de nouveau qu'il voulait faire peur à M. Benoit.

La confrontation a duré environ une heure. M. le docteur Benoit n'a eu qu'à rectifier en quelques points le récit de Carvin.

La foule des curieux était considérable.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Fourneaux économiques

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

L'installation des fourneaux économiques m'a paru une œuvre intéressante, et j'ai voulu l'étudier en détails.

Si vous voulez bien communiquer au public, dans l'un de vos prochains numéros, les observations que cette étude m'a suggérées, je pense qu'il pourra en résulter au profit de notre intéressante population ouvrière, un véritable allègement aux souffrances résultant pour elle du chômage de la fabrique.

Je commence par dire que j'ai trouvé près de nos concitoyens qui s'occupent des fourneaux, une grande complaisance à m'en expliquer le mécanisme; je les remercie de leur bon accueil, autant que je les félicite de leur dévouement intelligent et désintéressé à cette œuvre de véritable bienfaisance.

Le bureau central est installé à l'Hôtel des pompiers, au fond de la cour, à gauche. Là se tient la comptabilité, se fait la distribution des cartes et la vente des bons; là aussi se trouvent les magasins d'approvisionnement.

Quatre fourneaux sont établis en ville et fonctionnent chaque jour :

1° Au poste de police, rue Saint-Vincent-de-Paul ;

2° Dans une dépendance de l'asile Ste Elisabeth ;

3° Dans l'ancienne école des Frères, rue de la Paix ;

4° Au poste de police, rue des Arts.

Chaque fourneau est dirigé et surveillé, à titre gratuit, par un honorable et dévoué concitoyen, aidé de jeunes gens de bonne volonté pour la distribution, de sorte qu'il y a peu de personnel à payer, et par suite, peu de frais généraux.

Pour avoir part aux distributions d'aliments, il faut être muni d'une carte personnelle.

Cette carte est donnée à toutes les familles assistées du Bureau de bienfaisance. Elle est accordée à tous les patronés de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sur la demande des présidents et présidentes des conférences, qui doivent indiquer à l'appui de leur demande :

1° Le nom et la profession du père et de la mère ;
2° Les noms et âge approximatifs des enfants ;
3° Le gain moyen par semaine de la famille.

Ces détails sont nécessaires pour le contrôle.

Tout ouvrier qui n'est ni assisté du bureau, ni patron des conférences, peut également obtenir une carte, moyennant de fournir les indications ci-dessus énumérées, soit en se présentant personnellement au secrétariat, cour des pompiers, soit en s'y faisant présenter et recommander par une personne honorable de la ville.

Tout porteur de carte peut se procurer chaque jour, de onze heures à midi et demi, au fourneau de sa section, soit contre argent, soit contre remise des bons dont il sera parlé plus bas, les aliments chauds qui suivent :

Pour 5 centimes, un bol de bouillon (1/2 litre).

Pour 5 centimes, une portion de légumes (1/2 litre également de petits pois, haricots ou pommes de terre).

Pour 5 centimes, un hareng saur, grande espèce.

Pour 20 centimes, une portion de 100 à 150 grammes de viande cuite, bœuf ou jambon.

Pour 20 centimes, une portion de 350 grammes de morue.

Ces consommations valent en réalité le double, et même plus que le double des prix ci-dessus cotés; voici qui le démontre :

La ville achète en gros et de première main : la viande sur pied, le poisson en tonneaux, les légumes par voitures, etc., etc., et elle perd à la vente de 50 à 55 0/0 sur son prix coûtant.

Les 20,000 fr. votés par le conseil municipal y passeront facilement.

Donc, en somme le porteur de carte reçoit, par exemple pour 20 centimes, coûte en réalité à la ville 40 centimes. Puis, si l'on tient compte des charges dont s'augmente le prix d'une denrée avant d'arriver, par le détail au consommateur isolé, charges dont ne sont pas grevées ici les fournitures de la ville, on peut dire que l'ouvrier trouve au fourneau, pour 20 centimes, un aliment qui, préparé par lui achetant au détail, lui reviendrait à 45 ou 50 centimes.

Je puis affirmer, car j'ai vu et goûté, que tous ces aliments sont très bien, très proprement préparés, et qu'ils sont de très bonne qualité.

Voilà des avantages qui doivent attirer aux fourneaux les ouvriers soucieux de leurs intérêts.

Voici maintenant, pour les personnes charitables, un moyen d'augmenter, de doubler l'efficacité de leur générosité.

Au lieu de donner au pauvre une pièce de monnaie, qui n'est pas toujours bien employée, présentez-vous au bureau, cour des pompiers ; le secrétaire tient à la disposition de tous des bons de 5 et de 20 centimes. Achetez de ces bons, et distribuez-les, en place d'argent, aux personnes que vous voulez aider. Avec la même somme dépensée par vous, vous aurez, par le fait, procuré à vos protégés un don d'une valeur double.

D'après la valeur des portions, j'estime que pour 60 centimes donnant droit à deux portions de bouillon, de légumes et de viande, soit à ce qu'on appelle deux dîners complets, il y a suffisamment pour un repas de 4 ou 5 personnes.

On a vu plus haut que le menu est varié. Les dimanches, lundis, mardis et jeudis, les aliments sont exclusivement gras, les vendredis exclusivement maigres ; les mercredis et samedis on sert, au gré des clients, gras ou maigre, suivant autorisation de l'archevêché.

Un mot maintenant à propos des cartes nominatives exigées de toutes les personnes qui veulent participer aux bienfaits des fourneaux.

Cette mesure a été prise pour éviter les abus qui se sont produits dans des œuvres similaires.

Dans ces villes où l'on a laissé à chacun la faculté de s'approvisionner aux fourneaux à volonté, sans contrôle et sans limite, il est arrivé ceci :

Des ouvriers, chez lesquels beaucoup d'ouvriers prennent leurs repas, devenaient les principaux clients des fourneaux. Ils trouvaient commode d'y aller prendre, je suppose, pour 5 francs, une marmite d'aliments tout prêts, qui leur aurait coûté 10 fr. préparés chez eux, et qu'ils débitaient au ce dernier prix à leurs consommateurs.

La souvention des villes passait ainsi en grande partie aux spéculateurs, et ne soulageait que peu les pauvres pour lesquels seuls cette institution avait été créée.

La seule mesure de cartes personnelles, prise par les organisateurs de nos fourneaux, empêchera ces abus, et les sacrifices faits par la ville arriveront ainsi à profiter réellement et efficacement aux familles les plus pauvres, comme à celles qui souffrent de la crise industrielle dont notre ville éprouve malheureusement les effets.

Il m'a paru, monsieur le rédacteur, que l'œuvre des fourneaux n'était pas suffisamment comprise en ville. J'ai rencontré, en haut et en bas, des préventions tout à fait fausses à leur endroit. La seule cause de ces erreurs d'appréciation, c'est qu'on ne connaît pas l'œuvre.

J'espère que cet exposé, en la faisant connaître et apprécier comme elle mérite de l'être, aura pour résultat d'en étendre les bienfaits sur un plus grand nombre de nécessiteux.

Il me reste à renouveler mes félicitations aux fondateurs, directeurs et distributeurs bénévoles de nos fourneaux économiques. Ils s'en occupent avec un soin, un zèle, dignes de tous les éloges.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma parfaite considération. H. D.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience des lundi et mardi 2 et 3 mars

Présidence de M. HEDDE.

Audiences de flagrant délit : Sont condamnés : A 6 mois de prison Charles Wayemberghe, de Mons, pour réclusion à un arrêté d'expulsion ; à 6 jours de prison et 16 francs d'amende E..., de Lille, qui s'est rebellé et a frappé au visage les agents de service qui, voulaient lui dresser procès-verbal pour tapage nocturne ; à 15 jours de prison Pierre Rouilly, de Fives, pour vol ; à 1 mois de prison Victor Flament et à 20 jours Georges Guillaume, tous deux de Lille, pour affaires de mœurs ; à 15 jours de prison Aimé Brousmiche, de Lille, pour vagabondage ; à 8 jours de prison, Edouard Delahaye, de Wazemmes, pour mendicité.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 2 mars 1885

Présidence de M. le conseiller LEFEBVRE DU PREY.

Ministère public : M. VIBERT, substitut du procureur-général.

LE CRIME DE LA RUE MAGENTA, A ROUBAIX

(Suite)

Déposition de M. Bailly

M. le président procède à l'appel des témoins ; un seul est absent, c'est le nommé Morelous, manœuvre de maçon, parti récemment pour le Tonkin. Il est passé outre aux débats, malgré l'absence de ce témoin. Les témoins sortent. Seul, M. le commissaire Bailly reste.

M. Bailly dit que le 30 novembre dernier, au matin, il a été prévenu que la nommée Flore Dhellemme, avait été trouvée assassinée, dans sa chambre, rue Magenta. Il a aussitôt ouvert une enquête.

M. Bailly expose les résultats de cette enquête, tels que les donne l'acte d'accusation. Il ajoute que, dans l'interrogatoire qu'il a fait subir à Depouhon, celui-ci a toujours nié le crime. Des égratignures ont été remarquées sur le corps de l'accusé et constatées par M. le docteur Bayart, médecin légiste.

M. Bailly ajoute ces détails qui ont une grande importance.

Il a dit à Depouhon : « Dans votre intérêt, Depouhon, avouez votre crime. » Depouhon a répondu : « *Je vous demande cinq minutes de réflexion.* »

Après les cinq minutes, Depouhon a nié avec énergie.

Puis, pendant que M. Bailly se trouvait dans la chambre de la victime, avec Depouhon, celui-ci, pressé d'avouer par M. le commissaire, a répondu : « PERSONNE N'A RIEN VU, *je ne dis rien.* »

M. le commissaire donne des détails sur la rue, et la maison où a été commis le crime.

Flore Dhellemme habitait au n° 3 de la rue Magenta, une chambre au 2e étage ; le rez-de-chaussée était occupé par la principale locataire Mathilde Delfosse, ménagère ; une chambre, au-dessus de celle de la victime était habitée par Maria Vandebeulque, bobineuse ; à côté de la chambre de la victime, se trouvait un dortoir où se tenaient des logeurs. Ce sont deux de ces logeurs, qui, en passant, à minuit, devant la chambre de Flore Dhellemme, ont, contrairement aux autres jours, trouvé la porte ouverte ; la victime était étendue sur son lit, presque nue. Etant entrés, ils constatèrent que le corps était froid, et qu'il portait des traces de violence.

M. le président, qui apporte dans ses délicates fonctions une intelligence et un tact auxquels chacun rend hommage, procède ensuite, avec une grande habileté, à l'interrogatoire de l'accusé. Celui-ci, acculé par la logique de M. Lefebvre du Prey, nie, nie encore et toujours; il répond presque invariablement. « Je suis innocent, M. le président; je ne suis pas un assassin. »

Depouhon parle difficilement et s'exprime dans un langage presque inintelligible. Il conserve toujours le même calme, soit qu'on lui pose des questions de détail, soit qu'on l'interpelle avec force sur le crime dont il est accusé. Pendant qu'on retrace la façon dont le meurtre a dû se commettre, il reste impassible, et semble entendre raconter une histoire banale.

Interrogatoire de l'accusé

M. le président s'adressant à Depouhon : le soir des faits, vous êtes sorti de votre atelier de travail, avec un autre individu qui est aussi aide-maçon. Vous êtes rentré avec lui, à votre logement, vers 6 heures et demie, et vous y avez mangé ensemble. A 7 heures, la fille Finck vous a quitté pour retourner à son travail ; et alors qu'avez vous fait ? — R. Je me suis rendu avec mon camarade au cabaret Philibert, au n° 9 de la rue Magenta.

D. Etes-vous resté longtemps dans cet estaminet ? — R. Oui ; mais mon compagnon est sorti de ce cabaret, un quart d'heure avant moi.

D. Pendant que vous vous trouviez à cet estaminet, Flore Dhellemme y est entrée. Elle venait chercher de la bière pour son souper. — R. Oui, elle est arrivée.

D. Il faisait froid. Aussi s'est-elle approchée du feu. — R. C'est vrai.

D. Vous avez voulu la toucher. Elle vous a repoussé et a gagné le corridor pour s'en aller. Ne l'avez-vous pas rejointe dans ce corridor et là avez-vous pas voulu la retenir par le bras ? Elle vous aurait même dit : « Il faut cesser ou je te casse la pipe. — R. Je ne me rappelle pas cela.

D. Voilà Flore Dhellemme partie de l'estaminet Philibert. Vous rentrez furieux dans cet estaminet. Le reconnaissez-vous ? — R. Je n'ai jamais été en colère.

D. Vous vous êtes même approché du cabaretier en tenant ce propos : « Je suis du pays de Liége, du pays des coups de tête. » Vous avez même ajouté : « Une femme comme cela, il ne faut qu'un moment pour l'étrangler. » — R. Je nie avoir prononcé ces paroles.

D. La fille Flore Dhellemme est revenue une seconde fois, à la cantine Philibert. — R. Oui. Elle avait, dans son tablier, des fagots qu'elle a montrés.

D. Avouez-vous vous être alors approché d'elle et lui avoir chuchoté à l'oreille, comme si vous lui donniez un rendez-vous ? — R. Je ne lui ai jamais donné de rendez-vous.

D. Pourtant, de l'estaminet Philibert elle s'est rendue à la cantine Segers et là, elle a dit : « Je viens ici attendre un individu qui m'a donné rendez-vous. » Qui donc attendait-elle, si ce n'est vous? Dix minutes plus tard, vous avez, à votre tour, pénétré à l'intérieur du cabaret Segers ; et la fille Flore a poussé par le bras la cabaretière, en lui annonçant que vous étiez l'homme qui devait la rejoindre. Vous avez ensuite bu cinq ou six grands verres de genièvre, pendant que Flore Dhellemme buvait, de son côté, de la bière. Quand vous êtes sorti cette fois, avec elle, où êtes-vous allé ? — R. A la porte de la cantine Philibert. Flore m'a demandé de l'accompagner. J'ai refusé et je l'ai quittée aussitôt.

D. La fille Thieffry, qui habite au n° 12 de la rue Magenta, se trouvait, à ce moment, sur sa porte. Cette fille vous a vu conduire, au contraire, Flore jusqu'à chez elle. L'accusation prétend que vous êtes monté avec celle-ci, dans son logement. — R. Non, au lieu de monter avec elle, je suis allé sur la place de la Liberté.

D. Vous avez, en effet, déclaré, à M. le commissaire de police, vous être rendu, sur cette place, dans un estaminet que vous ne pouviez désigner. On vous a alors fait conduire sur la place du Marché-au-Charbon. Vous avez indiqué l'estaminet et on vous y a fait entrer. Vous avez prétendu à la cabaretière être venu chez elle, le jour du crime ; mais elle vous a donné un démenti. Elle a même ajouté qu'à l'heure où vous soutenez être venu, elle était couchée. — R. Je suis allé souvent dans cet estaminet de la place de la Liberté, mais je ne puis pourtant pas affirmer y être entré, le jour même du crime. Si ce n'est pas dans ce cabaret là que j'ai pénétré ce jour-là, c'est dans un autre situé dans ces environs.

D. Qu'avez-vous fait ensuite ? — R. Je suis revenu chez moi vers dix heures.

D. Nous verrons par les témoins si vous étiez chez vous avant onze heures et demie. — A quelle heure êtes-vous allé chercher du lait. — R. Vers onze heures et dix minutes.

D. C'est la première fois que vous citez cette heure-là, parce que celle que vous avez indiquée d'abord, a été contredite par la marchande de lait. Eh bien ! à onze heures un quart, le crime était déjà commis. Le fait que vous avez cherché du lait, ne prouve donc pas que vous n'êtes point coupable. Mais à dix heures et demie ou onze heures moins un quart, où donc étiez-vous ? — R. Dans ma chambre.

D. Combien de temps y êtes-vous resté ? — R. A onze heures et demie, je suis sorti pour aller à la rencontre de la fille Finck dont le travail se terminait à minuit.

D. En rentrant à notre logement, cette fille n'a pas trouvé de feu ni de café préparés. C'était, cependant, votre habitude de faire ces préparatifs. Pourquoi, ce jour-là, par exception, ne les avez-vous pas faits? — R. Parce que j'avais dormi.

D. — Arrivons maintenant à vos antécédents. En Belgique, quelle profession aviez-vous avant d'être militaire? — R. J'étais charretier.

D. Vous avez, en Belgique, subi trois condamnations; la première en 1872, à 26 francs d'amende, pour coups ; la seconde en 1878, à 8 jours d'emprisonnement, pour vol ; enfin la troisième en 1883, à 6 mois de prison, 1 an de correction et 26 francs d'amende pour vol encore? — R. Je le reconnais.

D. A quel régiment belge, avez-vous servi ? — R. Dans un régiment de grenadiers.

D. Vous avez déserté ? — R. Oui.

Continuation des dépositions de témoins

M. le président fait alors venir le 2e témoin, qui dépose en ces termes :

2e témoin. — Louis Morlighem, tisserand, âgé de 43 ans. — Je m'étais attardé à fumer des pipes avec des camarades. Aussi était-il minuit ou minuit et demi quand je montai pour me coucher dans ma chambre, qui est située en face de celle qu'habitait Flore Dhellemme, au n. 3 de la rue Magenta. En passant devant le logement de cette dernière, j'ai remarqué que sa porte était ouverte. Je suis entré dans sa chambre. Elle était étendue sur son lit. J'ai cru qu'elle était encore ivre et j'ai voulu la couvrir davantage qu'elle ne l'était; mais alors j'ai senti qu'elle était déjà froide. Son cadavre était hideux à voir.

3e témoin. — J.-B. Dhaze, fileur, âgé de 33 ans. — Je demeure au n. 3 de la rue Magenta, et je suis monté avec Louis Morlighem. Nous avons trouvé Flore sur son lit; mais au lieu d'être ivre, comme nous le pensions d'abord, elle était morte et froide. Elle avait été étranglée. On voyait des traces de violences sur sa figure et de strangulation sur son cou. De plus, nous avons constaté que ses vêtements avaient disparu.

4e témoin. — Le docteur Bayart. — Il a examiné la victime, immédiatement après le crimé. La rigidité cadavérique commençait, et le cadavre portait des meurtrissures, des ecchymoses et des contusions sur le corps et sur le cou. L'accusé avait aussi diverses petites écorchures.

— Depouhon, interpellé, prétend se les être faites en travaillant.

5e témoin. — Mathilde Delfosse, femme Lhomme, ménagère, âgée de 46 ans. — Elle est la principale locataire du n° 3 de la rue Magenta et habite le chambres du rez-de-chaussée. — A 5 heures du soir, Flore Dhellemme est revenue avec de la bière. Elle a raconté au témoin que, dans le corridor de l'estaminet Philibert, un homme l'avait saisie par le bras, qu'il lui avait fait mal, qu'elle avait crié, qu'elle avait même menacé cet individu de lui casser sa pipe et que celui-ci avait tenu ce langage : « Il ne faudrait pas deux minutes pour étrangler une femme comme cela ». Flore faisait ce récit en riant. Elle est ensuite montée, puis elle est redescendue aussitôt et elle est repartie. Le témoin, du reste, n'a plus rien entendu à partir de ce moment ; car ses pensionnaires faisaient du bruit chez elle, en fumant et même en chantant.

6e témoin. — Auguste Baly, rattacheur, cour Bernard, rue Bernard. — A trouvé, le lendemain matin du crime, des effets taches de sang dans la rue Bernard.

7e témoin. — M. Alfred Marais, sous-inspecteur de la police de sûreté à Roubaix. — Tout le quartier de la rue Magenta désignait un manœuvre de maçon comme coupable. M. Marais a fini par découvrir son adresse, et a arrêté Depouhon rue Sainte-Elisabeth, à onze heures du soir. Depouhon a prétendu qu'à l'heure du crime, il se trouvait dans un cabaret de la place de la Liberté. Or, le cabaretier ne l'a pas vu ce jour-là. Depuis, Depouhon a dit qu'il s'était trompé, et qu'à l'heure du crime, il se trouvait chez lui.

Me Plouvier demande au témoin quelle a été l'attitude de Depouhon, au moment de son arrestation.

Le témoin. — Depouhon a demandé pourquoi on l'arrêtait et a paru étonné.

8e témoin, Pierre Debeir, cabaretier, rue Magenta. — Le soir du crime, entre huit et neuf heures, Depouhon est entré chez lui, avec un ami; quelques minutes après, Flore Dhellemme, est arrivée et a demandé pour trois sous de bière. Puis elle a dit à Depouhon : « Pierre, tu ne me paies pas un canon ? » Depouhon a répondu : « Je ne paie pas un canon à une p... » Alors Flore Dhellemme s'est approchée du poêle et Depouhon a essayé de lui faire de *vilaines manières*, Flore Dhellemme a résisté.

Depouhon s'est fâché, et a préféré des menaces. Et il est allé se rasseoir, en grinçant des dents et en disant : « Pour étrangler ça, il ne me faudrait pas une minute. » Puis Depouhon et Flore Dhellemme, se sont réconciliés, et sont sortis ensemble en se parlant bas à l'oreille. Depouhon en quittant l'estaminet a dit à Debeir : « Je reviendrai tout à l'heure boire un verre. »

M. le président à l'accusé. — Depouhon, vous l'avez entendu; Flore Dhellemme vous connaissait.

Depouhon. — Pardon, M. le président elle ne me connaissait pas. Et puis, jamais, je n'ai dit p..., à une femme, je vous le jure M. le président.

M. le président. — Vous avez dit : « Il ne me faudrait pas deux minutes pour étrangler ça. »

Depouhon. — Je n'ai pas dit cela, M. le président.

Me Plouvier fait remarquer que le témoin a fait aujourd'hui une déposition différente de celle qu'il a faite devant M. le commissaire et devant M. le juge d'instruction. Debeir avait dit que les insultes avaient été adressées par Depouhon à Flore Dhellemme après le départ de cette dernière, et que c'est en revenant une seconde fois dans le cabaret que Flore Dhellemme a emmené Depouhon.

Le témoin répond vivement à Me Plouvier, et il en résulte entre eux des répliques qui excitent l'hilarité de l'auditoire.

9e témoin. — Julie Delannoy, cabaretière, rue Magenta. — Flore Dhellemme est entrée chez elle vers dix heures, en disant : J'attends quelqu'un ; quelques minutes plus tard, Depouhon est entré, a parlé bas à Flore Dhellemme, puis ils sont sortis ensemble.

M. le président. — Accusé, tout cela est-il exact